



Aide-mémoire Observation du marché

1. Contexte

La transparence est un élément essentiel au bon fonctionnement d'un marché libre. L'information concernant les prix à tous les échelons, de la production à la consommation, en passant par la transformation et le commerce, joue donc un rôle décisif. Le secteur Analyses du marché de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) veille, en tant que service indépendant d'observation du marché agissant sur mandat du public, à la transparence sur les marchés agricoles. En publiant régulièrement des données pertinentes concernant les marchés, le secteur informe le public de l'évolution des marchés agricoles et fournit ainsi les bases nécessaires à leur évaluation.

2. Mission du secteur Analyses du marché de l'OFAG – Base légale

2.1 Champ d'activité

En vertu de l'art. 27 de la loi sur l'agriculture (RS 910.1) et de l'ordonnance sur l'observation du marché dans le domaine de l'agriculture (RS 942.31), les domaines d'activité suivants incombent au secteur Analyses du marché de l'OFAG:

- relevé du niveau des prix de certains produits agricoles et produits transformés
- amélioration de la transparence dans la formation des prix par l'information du public

2.2 Produits soumis à l'observation

En vertu de l'art. 2 de l'ordonnance sur l'observation du marché dans le domaine de l'agriculture, les groupes de marchandises suivants, considérés comme sensibles sous l'angle du revenu agricole, des importations, des consommateurs et de la Confédération, sont soumis à l'observation du marché:

- viande, produits à base de viande et produits de charcuterie,
- lait et produits laitiers,
- oeufs et volaille,
- produits de la culture des champs et denrées qui en sont issues,
- fruits et légumes et produits qui en sont issus.

Le secteur Analyses du marché détermine les marchandises dont il convient d'observer les paramètres du marché.

2.3 Collaboration en partenariat

En vertu de l'art. 2a de l'ordonnance sur l'observation du marché dans le domaine de l'agriculture, les acteurs du marché sont tenus de fournir au secteur Analyses du marché les prix réalisés et les données du marché. Pour garantir la représentativité, suivant l'objet de l'enquête, les acteurs du marché correspondants sont pris en compte. Dans le sens d'une collaboration en partenariat, le secteur s'efforce constamment de réduire au maximum la charge de travail pour les fournisseurs de données et d'assurer une égalité de traitement. Il n'est pas possible de rémunérer la livraison de données.

3. Traitement et protection des données

Le secteur Analyses du marché (OFAG) relève et enregistre les données nécessaires à l'observation du marché et, le cas échéant, les traite dans un but statistique (art. 185 de la loi sur l'agriculture). La confidentialité est garantie par la loi sur la protection des données (RS 235.1). Les données fournies demeurent propriété du secteur Analyses du marché (OFAG) et servent exclusivement au mandat légal qui lui incombe. Les chiffres publiés sont les valeurs moyennes des données collectées, excluant ainsi toute déduction quant à leur provenance.

4. Publications du secteur Analyses du marché (OFAG)

4.1. Publications

Le secteur Analyses du marché (OFAG) publie tous les mois des bulletins du marché pour la viande et les produits à base de viande, le lait et les produits laitiers, les fruites et légumes ainsi que pour les oeufs et les céréales tous les six mois. Pour le secteur des fruits, des légumes et des pommes de terre, un bulletin hebdomadaire supplémentaire informe sur les prix actuels du commerce de détail. Le site Internet du secteur Analyses du marché propose des informations complémentaires utiles concernant les marchés observés.

4.2. Commande de publications

Les publications peuvent être obtenues gratuitement:

Téléchargement sur Internet	www.marktbeobachtung.admin.ch
Envoi par courrier	OFAG, Secteur Analyses du marché, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne
Envoi par courriel	marktanalysen@blw.admin.ch

5. Prestations supplémentaires

Le secteur Analyses du marché (OFAG) sert aussi d'interlocuteur et de centre de compétences pour les questions relatives aux marchés observés.